

66^{ème} RALLYE D'AUTOMNE

28 – 29 – 30 novembre 2024

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard F.F.S.A. Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement sportif particulier de chaque rallye.

LISTE DES ADRESSES

ORGANISATEUR –SECRETARIAT ET PERMANENCE DU RALLYE

ASA Sport Automobile Océan
1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle
Tél. : 05 46 44 23 23
E-mail : SAO17@wanadoo.fr

ACCUEIL DES OFFICIELS ET DE LA PRESSE

Vendredi 29 novembre 2024 à partir de 8h00
Samedi 30 novembre 2024 à partir de 8h00
BEAUSEJOUR
51 Boulevard de la République
17340 CHATELAILLON PLAGE
Tél. : 05-46-30-49-50

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Hippodrome
9 Rue des Sulkys
17340 CHATELAILLON PLAGE
Tél : 06-89-30-40-49

P.C. DIRECTION DE COURSE COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS BEAUSEJOUR

51 Boulevard de la République
17340 CHATELAILLON PLAGE

AFFICHAGE OFFICIEL

Tableau d'affichage Officiel exclusivement
Dématérialisé pendant toute l'épreuve. Sur Chronolive et

Application Sportity Code : RA-2024

REMISE DES PRIX

Sur le podium

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 23 septembre 2024

- Parution du règlement
- Ouverture des engagements

Mardi 12 novembre 2024

Clôture des engagements

La distribution des carnets d'itinéraires, à BEAUSEJOUR – 51 Boulevard de la République – 17340 CHATELAILLON- PLAGE :

- Vendredi 22 novembre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Samedi 23 novembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- mercredi 27 novembre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Jeudi 28 novembre : 08h00 à 12h00.

Dates et heures des reconnaissances :

23 et 24 novembre et/ou 27 et 28 novembre
de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum

Jeudi 28 novembre 2024 :

De 13h30 à 17h00

Séance d'essai

Vendredi 29 novembre 2024 :

- Vérifications administratives de 08h00 à 13h30
- Vérifications techniques de 08h15 à 13h45
- Mise en Parc de départ : à partir de 8h30
Châtelailon-Plage
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs à 12h30
- 16h00 Publication des équipages admis au départ, l'ordre et heures des départs de la 1^{ère} étape sur Sportity et Chronolive.
- 17h00 Départ du Rallye – 1^{er} concurrent VHC
1^{er} concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel
- Arrivée de la 1^{ère} étape à partir de 20h13 (premier VHC)

Samedi 30 novembre 2024 :

- 7h00 Publication des résultats de la 1^{ère} étape
Ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape sur Sportity et Chronolive.
- 8h30 Départ de la 2^{ème} étape 1^{er} concurrent VHC.
- 1^{er} concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel.
- Arrivée de la 1^{ère} voiture à partir de 20h53 : au Parc Fermé à Châtelailon-Plage.
- Vérifications finales : voir article 1.3.12 du règlement standard
- Publication des résultats du rallye 30 mn après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, sur Sportity et Chronolive.
- Remise des prix sur le podium.

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais par mail et sur Sportity.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Sport Automobile Océan, en qualité d'organisateur administratif, organise le 66^{ème} RALLYE D'AUTOMNE qui se déroulera les 28-29-30 novembre 2024.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord le XXXX sous le numéro XXXX et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro XXX en date du XXXX

Comité d'Organisation

Président : Loïc BARBIER
Vice-président : Daniel BLUTEAU



Secrétariat et permanence du rallye

- du 23 septembre au 22 novembre 2024 : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN

1 Rue Gaspard Monge – 17000 LA ROCHELLE

Tél. :05-46-44-23-23 – E-mail : sao17@wanadoo.fr

- du vendredi 29 au samedi 30 novembre 2024 8h00 à minuit
BEAUSEJOUR

51 Boulevard de la République - 17340 CHATELAILLON PLAGE
Tél. : 05-46-30-49-50

Organisateur Technique

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN

1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle

Représenté par M. Daniel BLUTEAU.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1 P. OFFICIELS

Observateur F.F.S.A.

Georges Lemmens
Jean Luc PHELIPEAU

Collège des Commissaires Sportifs :

Président Jacques COURMONTAGNE
Membres Michel LAROULANDIE
Annie FOURCADE

Direction de course

Directeur de Course Pascal BATTE
Directeurs Adjoints Gérard PLISSON
Adjoints à la DC Françoise BOUCHON
Valérie DIEBOLT
Joseph LORRE

Directeur de Course Laurent TEILLARD
Adjoint au Nouveau départ Josy MARTIN

Coordinateur PC Daniel BLUTEAU

Médecin Chef Christine LESPIAUD

Commissaires Techniques

Responsable Jean Claude BRIGAUD
Jean Pierre ROQUES
Alexandre FOURCADE
Eric GAUTHIER
Romain TIPHAINE
Hugues VALOT

Commissaire Technique délégué au nouveau départ

Jean Pierre ROQUES

Commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents

Gérard BERTRAND
Michèle MEYER

Vérifications administratives

Laurent TEILLARD

Vérifications techniques Christian ISNARD

Véhicule tricolore Philippe AGOSTINIS
Patrice MARTY

Véhicule Autorité Jannick DAUBGNÉ

Jean Marc SEGOUIN

Infos Loïc BOUIN

Véhicule 000 Pierre SCHUBLER
Didier BILLON

Véhicule 00 Serge FAUVEL
Jacky FLEURIDAS

Voiture 0A VHRS Boris BONNET

Voiture 0B VHC Philippe CHEVAUCHER

Voiture 0C Moderne Jean Pierre LEVASSEUR

Véhicule Balai Luc DEHAN
Rémi DUMOND
Médecin Jean François BILLES

Adjoins à la Direction de Course délégués aux ES

Guillaume LEGRAND
Gilles MERLIOT
Joel BOURCIER

Annie FOURCADE

Directeurs de Course adjoints délégués aux ES

Jean Louis Mineur
Jean Marie CAROF

Directeur de course stagiaire :

Arno VIANDER

Directeurs de Course point inter

Jean Pierre RAYMOND

Directeurs de Course adjoints délégués à la séance d'essai

Roger DESMOULINS

Commissaires Sportifs

Chargé de la publicité Jean Paul BONNAUD

Parc Fermé et Parc de Regroupement

Michel BLANC / Dominique

JOUBERT

Parc Assistance Surgères

Jean François FOURCADE
Henri-Louis LE GUELLAUD

Juges de fait

Equipe n°1 Jean Paul BONNAUD
Gilles BOUBIEN
Equipe n° 2 Doryan CHOLLET
Valérie THEBAULT

Affichage officiel

RA-2024 Dématérialisé Chronolive Sportity

A l'exception des membres du Collège du rallye, tous les officiels figurant dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation d'infraction dont ils seraient témoins.

Chargés des relations avec la presse

Patrick GERGOUIL

Classement Chronolive

Responsable des reconnaissances

Sébastien BECAULT

Responsable du chronométrage

Christelle VALETTE BRANDY

Relation sécurité avec le PC

Jean Michel COURJEAU

Chronométrage

Chronométreurs FFSA

Remise des Prix :

Philippe SOING

Commissaires

Participation des commissaires de l'ensemble des Ligues du Sport Automobile.

1.2. ELIGIBILITE

La 66ème RALLYE D'AUTOMNE compte pour :

- le Championnat de France 2^{ème} Division 2024
- la Coupe de France des Rallyes 2025 (coefficient 4)
- le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord 2024

1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives

Les vérifications auront lieu le vendredi 29 novembre 2024, HIPPODROME – 9 Rue des Sulkys – 17340 CHATELAILLON-PLAGE

de 8h00 à 13h30 pour les vérifications administratives et de 8h15 à 13h45 pour les vérifications techniques.

A l'issue des vérifications, vendredi 29 novembre 2024, les voitures seront mises en parc de départ : Place Jean Moulin – Châtelailлон-Plage

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées à GARAGE LACELLERIE
Route de Salles sur Mer – ZAC des Bonnevaux
17220 saint vivien
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5. Tout personne qui désire participer au 66ème RALLYE D'AUTOMNE doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement, **complétée lisiblement et intégralement**, accompagnée des droits d'engagement au plus tard le lundi 12 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Ne pas oublier de renseigner pour le pilote ET le copilote, entièrement et correctement, pour transmission à la Préfecture :

- l'adresse
- le n° de permis de conduire

3.1.10. Compte tenu du 24ème RALLYE D'AUTOMNE VHC, du 5ème RALLYE D'AUTOMNE VHRS, le nombre maximum des engagés pour les 3 rallyes est fixé à 200 voitures maximum.

3.1.11. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à 650 €+25€ Pour la Géolocalisations
 - sans la publicité facultative des organisateurs à 1300 € +25€ pour la Géolocalisation
- Y compris la prime d'assurance

Pour les équipages ayant pris le départ du rallye de Bords 2024 une remise pour le Rallye d'Automne vous sera offerte : 25€ pour le pilote et 25€ pour le copilote

En cas de forfait, l'organisateur remboursera :

- 60% du montant de l'engagement pour les forfaits reçus du lundi 25 novembre jusqu'à la fin des contrôles techniques.
- Gardera la totalité du montant de l'engagement pour les forfaits non déclarés.

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Reclassement après l'ES1 pour le départ de la 2^{ème} section.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance à Surgères.

Distance maximum entre 2 parcs d'assistance :

Vendredi 29 novembre :

1^{ère} section : 104,830 km dont 25,020 km d'ES

Samedi 30 novembre :

2^{ème} section : 146,330 km dont 43,420 km d'ES

3^{ème} section : 113,380 km dont 43,420 km d'ES

4^{ème} section : 131,380 km dont 43,420 km d'ES

Samedi 30 novembre : après la 2^{ème} et la 3^{ème} section au parc d'assistance à Surgères. :

4.3.2. Parc d'Assistance

Le Parc d'Assistance sera situé à Surgères

Dans le Parc d'Assistance ne sera accepté qu'un seul véhicule d'assistance par équipage

Ce véhicule d'assistance devra être identifié au moyen du sticker "Assistance" collé sur le pare-brise côté passager, sticker qui sera remis lors du retrait du carnet d'itinéraire. Seule la présence de ce sticker donnera accès au Parc d'Assistance. Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance à plusieurs voitures. La vitesse dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité

Aucun plateau ne sera admis en parc d'assistance

4.3.2.1 Dans chaque Parc d'Assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour

- foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
 - de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
 - de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
 - de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc d'Assistance
 - **en outre, il est précisé que le piquetage et les réservations sont interdites. Pour toutes réservations contacter Mr Blanchemain Patrick 06.64.41.84.20**

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du rallye devra être autorisée par les organisateurs. Aucune action commerciale n'est autorisée à proximité du rallye sans autorisation de l'organisateur. Par arrêté municipal toute action commerciale est interdite.

5.2 PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1. DESCRIPTION

Le Rallye représente un parcours de 495,920 km

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 155,280 km.

Les épreuves spéciales sont :

Le vendredi		
VANDRE/ GENOUILLE	25,020 km	1 fois
Le samedi		
- SAINT GEORGES DU BOIS / VOUHE	6,100 km	3 fois
- SAINT CHRISTOPHE / AIGREFEUILLE	12,300 km	3 fois
- VANDRE / GENOUILLE	25,020 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 Passages

Les reconnaissances seront réglementées dans le temps à 2 sessions :

23 et 24 novembre et/ ou le 27 et 28 novembre de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum
Le panachage week-end et semaine est autorisé

En aucun cas, l'organisateur d'un rallye ne devra mettre des notes à disposition des concurrents ou des pilotes de quelque manière que ce soit.

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et **sera remis impérativement le vendredi 29 novembre, au CH d'entrée des vérifications administratives, pour 13h00 au plus tard.**

Les concurrents doivent inscrire, eux-mêmes, au stylo à bille, sur le carnet de pointage, les renseignements demandés (heure de départ, d'arrivée ou de passage dans l'ES). L'absence de pointage serait considérée comme infraction.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et les sanctions seront applicables : article 6.2.7 de la Réglementation Standard FFSA.

6.4. CIRCULATION

Pendant toute la durée du rallye en dehors des ES, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités :

- 1^{ère} infraction : amende de 160 € et 10 s de pénalité
- 2^{ème} infraction : amende de 320 € et 1 mn de pénalité
- 3^{ème} infraction : disqualification
- **En cas d'excès de vitesse :**

Vitesse	Amende	Pénalité
1^{ère} infraction notifiée par l'organisateur :		
≤ 20 km/h	68 €	
≤ 30 km/h	135 €	10 secondes
≤ 40 km/h	135 €	20 secondes
> 40 km/h	135 €	disqualification
2^{ème} infraction notifiée par l'organisateur :		
En plus de la 1 ^{ère}	270 €	5 minutes
3^{ème} infraction notifiée par l'organisateur :		
En plus des deux premières	405 €	disqualification

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

7.1. DEPART

Avant le départ, les voitures seront conduites au Parc Fermé Place Jean Moulin – Châtelailon-Plage

- le vendredi 29 novembre 2024 entre 8h30 et 14h00,
- le contrôle d'entrée de Parc sera impérativement fermé à 14h30,
- le départ des voitures sera donné de minute en minute. La 1^{ère} voiture du 66^{ème} RALLYE D'AUTOMNE partira après la dernière voiture du 24^{ème} RALLYE D'AUTOMNE VHC suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel. (NB : départ de la première voiture VHC : 17h00)

7.5.17 SECURITE DES CONCURRENTS

7.5.17.3 Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA
Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le but de libérer

la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a pas obligation pour l'organisation et/ou la direction de course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même sur le bas-côté est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.20 SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essais sera organisée le **JEUDI 28 novembre** de 13h30 à 17h00. Elle est réservée à 30 concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de 140 €.

Les vérifications administratives et techniques, pour les concurrents inscrits aux essais, auront lieu le 28 novembre de 12h00 à 17h00, Salle du Rondeau – Rue Trop Tôt Venu – 17450 FOURAS.

Au cours de ces essais, après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date du 28 novembre 2024.

L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Charente Maritime.

4.9P GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation, ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution, seront distribués lors de la remise du roadbook.

Une caution de 200 € sera demandée à chaque concurrent. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...), la caution pourra être conservée, partiellement ou en totalité, après vérification par le distributeur.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye

Les instructions d'installation sont également disponibles

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications technique avant le rallye .

Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son Système de géolocalisation pendant toute la durée du rallye.

ARTICLE 8. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

Les groupes GT et GT+ seront confondus.

Prix en espèces (ces prix sont cumulables)

. **CLASSEMENT GROUPES**, dans chacun des groupes :

Premier 300 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)
Deuxième 200 € (de 6 à 10 partants)
Troisième 100 € (plus de 10 partants)

. **CLASSEMENT CLASSES :**

Premier 450 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)
Deuxième 200 € (de 6 à 10 partants dans la classe)
Troisième 150 € (de 11 à 15 partants dans la classe)
Quatrième 100 € (si plus de 15 partants dans la classe)

. **CLASSEMENT FEMININ** Equipage 100% féminin

Premier 200 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)

. **EQUIPAGE MOINS DE 25 ANS** (pilote et coéquipier de moins de 25 ans)

Premier 200 €

Des coupes seront attribuées au classement général, au 1^{er} de groupe, 1^{er} de classe et au premier classement féminin.

Les coupes ne seront pas cumulables.

Indépendamment des coupes prévues, des coupes offertes par de généreux donateurs seront également distribuées.

Récompenses aux Commissaires de Route : des coupes récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officiés pendant le rallye.

La remise des prix se déroulera sur le podium

Les prix en espèces seront envoyés par la Poste, dans la semaine suivant l'épreuve, sauf si vérifications finales en cours.

SORTIE DU PARC FERMÉ FINAL : à l'ouverture du Parc Fermé Final, nous vous demandons de sortir les véhicules le plus rapidement possible et dans le plus strict respect des riverains, au regard de l'heure tardive.